



Nouveaux programmes de financement et incitatifs

Le 10 avril 2023
N° 2023-20

Votre entreprise pourrait être admissible aux programmes de financement et incitatifs

Les entreprises pourraient être admissibles aux programmes de financement et d'incitatifs du gouvernement à la suite de récentes annonces dans le budget fédéral de 2023. Dans le cadre du budget, le gouvernement a proposé un nouveau financement de programmes en vue de soutenir l'économie du Canada, notamment le Fonds stratégique pour l'innovation, le Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier et le Fonds des médias, entre autres. Le budget a également annoncé de nouvelles mesures ciblées pour appuyer la transition du Canada vers une économie propre et pour le secteur agroalimentaire.

Le groupe Encouragements fiscaux de KPMG peut vous aider à comprendre les exigences en matière d'admissibilité et les échéances du financement gouvernemental et des mesures incitatives disponibles par le biais de ces programmes. Dans certains cas, les entreprises pourraient devoir agir rapidement pour accéder au financement disponible en raison d'échéances approchant à grands pas.

Contexte

Le budget fédéral de 2023 a annoncé plusieurs nouveaux programmes de financement et d'incitatifs pour les entreprises canadiennes, de même qu'une série de crédits d'impôt visant à promouvoir l'économie propre du Canada. Plus particulièrement, le budget proposait un plan canadien qui identifie trois niveaux d'incitatifs financiers fédéraux qui favoriseront de nouveaux investissements, créeront des possibilités d'emploi et bâtiront une économie plus verte. Ce plan sera administré au moyen d'une gamme de crédits

d'impôt à l'investissement, d'un financement stratégique à faible coût et de programmes et d'investissements ciblés.

Pour de plus amples renseignements sur le budget, consultez le bulletin *FlashImpôt Canada* n° 2023-17, « [Faits saillants du budget fédéral de 2023](#) ».

Fonds stratégique pour l'innovation

Les entreprises canadiennes pourraient être admissibles à un financement important par l'entremise du Fonds stratégique pour l'innovation pour leurs initiatives à grande échelle. Le budget alloue 500 millions de dollars sur 10 ans au fonds pour financer certains projets de technologies propres. Le programme consacrera également jusqu'à 1,5 milliard de dollars de ses ressources actuelles à des projets touchant les technologies propres, les minéraux critiques et la transformation industrielle.

Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier

Les entreprises du secteur laitier pourraient bénéficier de l'établissement du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier. Le budget propose de verser 333 millions de dollars sur dix ans à Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le but de réduire le volume de solides non gras (« SNG ») vendus pour l'alimentation animale ou éliminés. Le nouveau financement soutient notamment la recherche et le développement de nouveaux produits à base de SNG et le développement de marchés connexes, ainsi que la capacité de transformation des produits à base de SNG.

Fonds des médias du Canada

Les entreprises du secteur audiovisuel canadien pourraient être admissibles à un financement par l'entremise du Fonds des médias du Canada. Le budget a affecté 40 millions de dollars sur les deux prochaines années au Fonds des médias du Canada en vue de rendre le financement plus accessible aux voix traditionnellement sous-représentées et au contenu audiovisuel de langue française.

Fonds d'action à la ferme pour le climat

Les agriculteurs de l'Est du Canada pourraient avoir droit au Fonds d'action à la ferme pour le climat. Le budget a alloué un financement de 34,1 millions de dollars sur trois ans à ce fonds, qui appuie l'adoption de pratiques de gestion de l'azote qui permettront d'optimiser l'utilisation d'engrais et d'en réduire les quantités nécessaires.

Programme de stages pratiques pour étudiants

Les employeurs qui offrent aux étudiants des occasions d'apprentissage en milieu de travail de grande qualité pourraient également bénéficier de la proposition visant à accorder 197,7 millions de dollars en 2024-2025 au Programme de stages pratiques pour étudiants.

Programmes de durabilité environnementale et crédits d'impôt

Le budget comprenait plusieurs annonces susceptibles d'intéresser les sociétés qui travaillent à la transition vers l'économie verte. Plus particulièrement, le budget a instauré de nouveaux crédits d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres et dans l'électricité propre, et a fourni des précisions supplémentaires sur certaines mesures vertes précédemment annoncées, dont la plupart comprennent également certaines conditions de travail qui doivent être remplies pour être admissibles au montant intégral du crédit. Le budget prévoyait également un nouveau financement ciblé pour certains programmes d'infrastructure propre.

Crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres

Les entreprises canadiennes qui fabriquent ou transforment des technologies propres pourraient bénéficier d'un nouveau crédit d'impôt remboursable équivalant à 30 % du coût des investissements relatifs à la nouvelle machinerie et au nouvel équipement utilisés pour fabriquer ou transformer des technologies propres clés et extraire, transformer ou recycler les principaux minéraux critiques. Le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres devrait coûter 4,5 milliards de dollars sur les cinq prochaines années et 6,6 milliards de dollars supplémentaires de 2028-2029 à 2034-2035. Le crédit s'applique aux biens qui sont acquis et qui deviennent prêts à être mis en service à compter du 1^{er} janvier 2024, sous réserve d'une élimination progressive à partir de 2032 et n'est plus en vigueur après 2034.

Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres

Le budget a fourni des précisions supplémentaires sur le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres. Ce crédit, annoncé précédemment dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, aidera les entreprises canadiennes à adopter des technologies propres grâce à un crédit remboursable de 30 %. Le budget a annoncé que l'admissibilité au crédit sera élargie afin d'inclure les systèmes d'énergie géothermique qui sont admissibles au régime de déduction pour amortissement des catégories 43.1 et 43.2. Ce changement portera le coût total prévu du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres à environ 6,9 milliards de dollars de 2023-2024 à 2027-2028. Ce crédit s'applique aux biens qui sont acquis et qui deviennent prêts à être mis en service à compter du 28 mars 2023, sous réserve d'une élimination progressive à partir de 2034 et qui n'est plus en vigueur après 2034.

Crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre

Le budget a également fourni des précisions supplémentaires sur le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre, qui a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2022. Plus particulièrement, le budget a précisé que le crédit fournira un soutien qui variera entre 15 et 40 % des coûts admissibles du projet, les niveaux plus élevés de soutien étant disponibles pour les initiatives qui produisent l'hydrogène le plus propre. Cet incitatif accorde également un crédit d'impôt de 15 % pour l'équipement nécessaire à la conversion de l'hydrogène en ammoniac aux fins du transport, dans la mesure où la production d'ammoniac est associée à la production d'hydrogène propre. Le crédit d'impôt devrait coûter 5,6 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Ce crédit s'applique aux biens qui sont acquis et qui sont prêts à être mis en service à compter du 28 mars 2023, sous réserve d'une élimination progressive à partir de 2034 et n'est plus en vigueur après 2034.

Crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre

Le budget a également instauré le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour certains investissements admissibles. Plus précisément, le crédit est offert à l'égard des investissements dans les systèmes de production d'électricité sans émissions, la production d'électricité au gaz naturel réduite, les systèmes fixes de stockage de l'électricité exploités sans combustibles fossiles et l'équipement pour le transport de l'électricité entre les provinces et les territoires. Le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre devrait coûter 6,3 milliards de dollars sur quatre ans à compter de 2024-2025 et 19,4 milliards de dollars de plus de 2028-2029 à 2034-2035. Ce crédit serait alloué à compter du jour du dépôt du budget de 2024 aux projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023 et ne serait plus offert après 2034.

Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Le budget a annoncé des changements au programme de crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, qui devraient coûter environ 520 millions de dollars sur les cinq prochaines années. Le budget modifie le crédit pour qu'il :

- inclue l'équipement à double usage pour la production de chaleur ou d'électricité et l'équipement à double usage pour l'utilisation de l'eau, le soutien fiscal étant proportionnel à l'utilisation de l'énergie ou des matériaux dans le processus de captage, d'utilisation et de stockage du carbone, sous réserve de certaines conditions;
- soit mis à disposition pour les projets qui stockeraient du CO₂ en utilisant un stockage géologique dédié en Colombie-Britannique, en plus de la Saskatchewan et de l'Alberta;

- exige que les projets de stockage du CO₂ dans le béton fassent valider leur processus de stockage dans du béton par un tiers selon une norme ISO avant de pouvoir bénéficier du crédit d'impôt à l'investissement;
- inclue un calcul de recouvrement pour le crédit d'impôt à l'investissement pour la remise en état de biens.

Les propositions législatives seront publiées aux fins de consultation et, une fois adoptées, le crédit d'impôt sera offert de façon rétroactive aux entreprises qui ont engagé des dépenses admissibles pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, à compter de 2022.

Autres financements verts

Dans son budget, le gouvernement a annoncé qu'il versera 3 milliards de dollars sur 13 ans à Ressources naturelles Canada, pour reconstituer le financement du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification, renouveler le Programme des réseaux intelligents et créer de nouveaux investissements dans des activités scientifiques afin d'aider à tirer parti du potentiel éolien extracôtier du Canada.

Le budget a également indiqué que la Banque de l'infrastructure du Canada investira au moins 20 milliards de dollars pour appuyer la construction d'importants projets d'infrastructure d'électricité propre et de croissance propre, financés par les ressources existantes.

Autres programmes et incitatifs gouvernementaux

Programmes s'adressant au secteur forestier

Le budget a versé 368,4 millions de dollars sur trois ans à Ressources naturelles Canada pour renouveler et mettre à jour des programmes s'adressant au secteur forestier, pour soutenir la croissance de l'emploi dans les communautés rurales et éloignées, la recherche et le développement, ainsi que le leadership autochtone et international, et les données.

Stratégie de croissance pour l'Atlantique

Le budget a réitéré l'engagement des gouvernements fédéral et provinciaux à offrir de meilleurs avantages aux Canadiens de l'Atlantique dans le cadre de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique. L'infrastructure, le commerce et l'investissement, la large bande, l'innovation, la main-d'œuvre et les compétences, ainsi que les technologies propres feront partie des domaines d'intérêt ciblés.

Nous pouvons vous aider

Votre conseiller chez KPMG peut vous aider à évaluer si votre entreprise peut avoir accès à ces programmes de financement stratégique et peut vous donner des précisions sur le financement additionnel auquel vous pourriez être admissible. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller du groupe Encouragements fiscaux chez KPMG ou avec l'un des fiscalistes suivants :

Rajev Pathmanathan
Encouragements fiscaux
905-972-7453
rpathmanathan@kpmg.ca

Éric Thibault
Encouragements fiscaux
418-577-3435
ethibault@kpmg.ca

Jessica Émond
Encouragements fiscaux
604-691-3528
jemond@kpmg.ca

Jacqueline Gustafson
Encouragements fiscaux
604-691-3528
mcjgustafson@kpmg.ca

kpmg.ca/fr



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 9 avril 2023. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2023 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.